

Face à des soupçons sur ses comptes**Le syndicat CGT du port du Havre porte plainte pour dénonciations calomnieuses**

Les résultats du vote ont été accueillis avec force applaudissements. 627 ont déposé le bulletin «Oui», deux «Non». Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue ce vendredi matin à la gare maritime du Havre, convoquée par le syndicat général CGT du personnel du port autonome du Havre. Les adhérents CGT étaient invités, par vote à bulletin secret, sous contrôle d'huissier mais sans isolement à mandater leur bureau syndical pour déposer plainte et se constituer partie civile, ainsi que pour désigner deux représentants de l'organisation syndicale devant la justice. Le syndicat porte plainte contre X pour « dénonciations calomnieuses et dénonciation d'infractions imaginaires ». «C'est un vote de confiance pour nous », remercie au micro Patrick Deshayes, secrétaire général du syndicat, aux côtés de Brice Friboulet, secrétaire général adjoint.

Cet épisode fait suite à une suite de divisions syndicales et d'un contentieux judiciaire qui remonte à 2004, sur plusieurs sujets. Une poignée de membres du syndicat s'inquiète de « l'opacité des comptes » et demande, d'abord par courriers puis par l'intermédiaire de la justice, les rapports annuels, avec cotisations perçues, recettes, dépenses, pour les exercices du syndicat, de 2002 à 2004. Par ailleurs, en septembre 2005, six membres syndiqués CGT lancent un site Internet (collectifpah.free.fr) « conçu uniquement dans un souci de partage de l'information... Loin de toute polémique, il ne contient que des documents officiels sans autres commentaires. » Le collectif y publie les courriers envoyés à la CGT et ceux échangés entre avocats, demandant «la plus grande transparence financière compte tenu des sommes engagées», soit 180.000 euros annuels de cotisations.

Le syndicat a porté plainte et en octobre 2005, le collectif a été condamné, par ordonnance de référé du tribunal de grande instance, à retirer les documents du site. Entre temps, un rapport de police et une déposition «anonyme», selon l'avocat de la CGT Eric Baudeau, évoquent des pratiques mafieuses et des enrichissements personnels des responsables du syndicat : le Parquet diligente une enquête, confiée au SRPJ de Rouen. «Ce n'est pas une guerre syndicale, c'est politique au sens large, commente l'avocat dans la mesure où, au moment où l'on discute dans les ports français des statuts et des rapports public/privé, certains ont intérêt à déstabiliser les négociateurs.» Patrick Deshayes accuse : « Le syndicat gêne beaucoup. Pour le patronat, le port idéal c'est un port sans syndicat. » Pour le site Internet, le collectif a fait appel et le jugement sera rendu mardi. Pour la remise des comptes annuels, le syndicat a été condamné en juin au paiement de la somme de 5.000 euros, sous astreinte de 1.000 euros par jour de retard. L'enquête suit son cours.

Natalie Castetz

Un mois après son blocage**Le canal de Tancarville n'est accessible que par une seule écluse**

Une traverse de chemin de fer et d'autres éléments en bois ont été retrouvés par les plongeurs qui travaillent à la remise en état d'une des écluses du canal de Tancarville bloquée depuis le 4 septembre, indiqué vendredi le port autonome du Havre dont dépend l'ouvrage.

Assurant la liaison entre la Seine et le canal de Tancarville qui permet aux convois fluviaux de rejoindre le port du Havre, les écluses s'étaient trouvées bloquées simultanément, l'une étant en travaux et l'autre, étant rendue inutilisable par le blocage de sa porte amont. Plusieurs barges de conteneurs ainsi qu'un paquebot fluvial transportant 130 touristes américains avaient du attendre près d'une semaine la réouverture en urgence de l'écluse en travaux.

« Depuis le 10 septembre dernier, le trafic fluvial passe normalement et intégralement via l'ancienne écluse de Tancarville. Par précaution, une surveillance accrue est assurée sur cet ouvrage », rassure la direction du port sérieusement égratignée par les chargeurs furieux de s'être trouvés coincés. En revanche, la porte récalcitrante n'a toujours pas cédé malgré plusieurs tentatives de manœuvres. « Les plongées effectuées in situ ont permis de dégager plusieurs objets, dont une traverse de chemin de fer et un autre élément de bois, qui ont fait l'objet d'un constat par huissier et d'un dépôt de plainte » indique le port qui ajoute que l'on a aussi constaté une présence importante de vase dure au niveau des charriots de roulement.